

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

| | |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS | En exercice : 43 Présents à la séance : 35 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 22/09/2023 |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 06/10/2023 |

OBJET :**Commission Consultative des Services Publics Locaux - remplacement d'un membre****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST
, M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme
Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude
BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M.
Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme
Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric
MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme
Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie
CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Christiane BAR, M. Jean-Louis BROCHIER
procuration à M. Claude BOUTRON, M. Pierre PHILIP procuration à Mme Françoise
BERNERD, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Mélissa FOULQUE
procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-
Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme
Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude
BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du 19 juin 2020, le Conseil Municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) - conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission comprend des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal, ainsi que des membres de l'Assemblée délibérante, désignés suivant le principe de la représentation proportionnelle.

A la suite de la démission de Monsieur Thierry RESLINGER intervenue le 31 octobre 2020, la Ville de Gap avait délibéré, une deuxième fois le 27 novembre 2020, afin de pourvoir à son remplacement.

Elle avait ensuite modifié une troisième fois la composition de cette même commission, le 30 septembre 2022, à la suite de la démission de Monsieur Michel BILLAUD survenue le 17 juin 2022.

Aussi, la Ville de Gap doit à présent délibérer une quatrième fois, afin de pourvoir au remplacement de Madame Pauline FRABOULET, laquelle a communiqué sa démission par un courrier du 10 juin 2023.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1413-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal, en date du 19 juin 2020, du 27 novembre 2020 et du 30 septembre 2022 ;

Considérant la démission, du 10 juin 2023, de Madame Pauline FRABOULET.

Il est proposé :

Article 1 : de désigner le remplaçant de Madame Pauline FRABOULET.

Article 2 : d'effectuer cette désignation, par vote à main levée, parmi les candidats proposés.

Article 3 : de prendre acte de la nouvelle composition de la C.C.S.P.L :

avec les 6 représentants des associations locales suivantes :

- L'AFOC des Hautes-Alpes.
- L'ASSECO CFTD.
- Le Comité Local de la Croix Rouge Française.
- L'INDECOSA CGT des Hautes-Alpes.
- "Que choisir" des Hautes-Alpes.
- L'UDAF des Hautes-Alpes.

et, les 14 membres du Conseil Municipal ci-après :


- M. Joël REYNIER.
- M. Alexandre MOUGIN.
- M. Claude BOUTRON.

- Mme Rolande LESBROS.
- Mme Christiane BAR.
- Mme Maryvonne GRENIER.
- M. Jean-Pierre MARTIN.
- M. Vincent MEDILI.
- M. Eric MONTOYA.
- Mme Zoubida EYRAUD-YAGOUB.
- Mme Mélissa FOULQUE.
- Mme Esther GONON.
- Mme Charlotte KUENTZ.
- M. Elie CORDIER.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Claude BOUTRON

Transmis en Préfecture le : - 4 OCT 2023

Affiché ou publié le : - 4 OCT 2023